

lui de Xaintes à l'Abbé le Pilleur; que le Pere Arhanase de Megriny Capucin, avoit eu l'Evêché de Grasse. Sa M. a donné l'Abbaye de St. Martin d'Autun à l'Abbé Mongin : l'Abbaye de Savigny à l'Abbé de Damas : celle de la Madeleine de Château-dun à l'Abbé de Saumery : celle d'Entremont à l'Abbé Viala Grand Vicaire d'Embrun : celle de St. Pierre de Reims à Madame de Roye : celle de Juvigny à Madame de Vassinhac ; & l'Abbaye de la Barre à Madame du Bois : Le Roi n'a pas encore disposé de l'Abbaye générale des Chanoines Reguliers de St. Ruf, à laquelle il y a plusieurs prétendans.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé. de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **T**ous les Napolitains s'étoient flatez que sous le Ministère du Comte Boromeo leur Viceroy, ils seroient moins maltraitez que sous celui du Cardinal Grimani : mais aujourd'hui ils avoient qu'ils se sont trompez dans leurs esperances : car chaque jour ils ressentent que le poids du Gouvernement augmente si fort qu'ils craignent d'en être enfin accablez : ceux qui ont le plus contribué à faire tomber ce Royaume sous la domination de la Maison d'Autriche, sont ceux qui murmurent le plus ; parce qu'ils croyoient que les démarches qu'ils ont faites, devoit les mettre à l'abri de toute vexation.

*Plaintes
des Napolitains contre
le Gouvernement.*

II. C'est ainsi qu'ils nomment les taxes anciens.